

**Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales**

***CAHIERS DU LAREPPS***

**No 11-09**

**Le modèle québécois de politique sociale,  
hier et aujourd'hui**

**par**

**Yves Vaillancourt**

**École de travail social  
Université du Québec à Montréal**

**© LAREPPS/UQÀM  
septembre 2011**

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011**

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011**

**ISBN 978-2-922879-49-0 (version imprimée)**

**ISBN 978-2-922879-50-6 (version pdf)**

**ISSN 1490-8069 (Cahiers du LAREPPS)**

## Avant-propos et résumé

Le texte qui suit est la version française d'un texte anglais, « The Quebec Model of Social Policy, Past and Present », rédigé en juin 2011. Ce texte est le chapitre 7 d'un ouvrage collectif, dirigé par Anne Westhues et Brian Wharf, intitulé *Canadian Social Policy: Fifth edition* (Wilfrid Laurier University Press, à paraître en février 2012).

Lorsqu'elle m'a sollicité pour écrire ce texte, en mars 2010, Anne Westhues a défini mon mandat de la manière suivante :

We would like to add a chapter about the unique aspects of the social welfare field in Quebec relative to the rest of Canada. Our thoughts are that the chapter should include a brief history of social welfare policy in Quebec, including the role of the Catholic Church, the influential Castonguay-Nepveu report and the developments since. Similarities and differences with English Canada should be highlighted with respect to the policymaking process and values guiding the decisions taken. Such a chapter would be an important addition in helping us with the conversion of this book to a primary text and would also help anglophones in Canada meet their responsibility under the accreditation standards [dans les écoles de travail social] to include francophone content in policy courses.

Cette proposition m'a plu dès le départ, d'où mon empressement à l'accepter. Par la suite, je me suis employé à répondre à la commande des éditeurs : il me fallait trouver une façon de synthétiser un siècle d'histoire de politiques sociales au Québec. Je l'ai fait en m'appuyant, d'une part, sur les recherches que j'ai menées seul ou avec d'autres au cours des 40 dernières années. Et d'autre part, sur les besoins d'apprentissage propres aux étudiants de premier et de deuxième cycle des universités canadiennes-anglaises qui suivent des cours de politiques sociales. C'est pourquoi j'ai choisi, dans les références à mes travaux antérieurs, d'inscrire les textes qui ont été traduits et publiés en anglais. Ce choix pourra faciliter les démarches d'approfondissement des étudiants dont la langue première est l'anglais.

Toutefois, j'ai été amené à penser que mon texte devait aussi être accessible en français sous forme de prépublication dans les *Cahiers du LAREPPS*. Cette idée m'est venue après avoir fait lire la première version à quelques personnes susceptibles de me transmettre des critiques permettant d'améliorer le texte. Certaines m'ont en effet fait remarquer que le texte pourrait aussi être utile dans des cours de politiques sociales suivis par des étudiants francophones au Québec et ailleurs. J'ai donc décidé de publier le texte en français non sans avoir pris le soin d'en informer les autorités de l'édition anglaise auxquelles je laisse la primeur de la publication de la version anglaise du texte.

La structure du texte, en anglais et en français, est fondée sur les trois grandes périodes de l'évolution historique des politiques sociales au Québec (1910-2010). La première période renvoie aux années 1910-1960 au cours desquelles, sous l'influence d'un nationalisme traditionnel inféodé à l'Église, l'État québécois se montre très réticent à intervenir dans le domaine social, ce qui fait que les problèmes sociaux sont pris en charge principalement par la famille, le tiers secteur et le marché. La deuxième période renvoie aux années 1960-1980, marquées par l'éclosion d'un nationalisme moderne qui mise sur l'intervention de l'État québécois dans le développement social autant que dans le développement économique, ce qui n'est pas sans générer des tensions sur le plan des relations fédérales-provinciales au sein du

fédéralisme canadien. La troisième période, enfin, est celle des années 1980-2010 pendant lesquelles on assiste à la crise et à la transformation de l'État-providence québécois de même qu'à l'émergence, de 1995 à 2010, d'une nouvelle génération de politiques sociales-démocrates qui cohabitent toutefois avec des politiques néolibérales.

La perspective théorique et politique du texte provient d'un cadre d'analyse qui s'intéresse particulièrement à l'évolution du partage des responsabilités entre l'État, le marché, le tiers secteur et la famille et, plus particulièrement, à l'apparition de certaines configurations qui font surgir, à certains moments de l'histoire des politiques sociales, des innovations et des transformations sociales, compatibles avec la réduction des inégalités sociales. C'est en étant attentifs à ces innovations que nous parlons d'un « modèle québécois première manière » — caractérisé par l'État entrepreneur —, qui apparaît au cours de la deuxième période (1960-1980), et d'un « modèle québécois deuxième manière » —, caractérisé par l'État partenaire de la société civile — qui apparaît au cours de la deuxième moitié de la troisième période (1995-2010).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos et résumé .....</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>I. Avant 1960: la méfiance de l'État social .....</b>	<b>3</b>
Le nationalisme traditionnel sous la tutelle de l'Église .....	3
L'anti-étatisme au Québec et dans le reste du Canada.....	3
La réticence face aux politiques sociales fédérales.....	4
La timidité des politiques sociales initiées par l'État québécois.....	5
La Révolution tranquille se prépare dans la société civile.....	5
<b>II. Le modèle québécois « première manière » (1960-1980): l'État entrepreneur.....</b>	<b>7</b>
Un nouveau nationalisme moderne.....	7
Le rapport Boucher et la réforme de l'assistance.....	8
Les réformes Castonguay-Bourassa.....	9
Les réformes social-démocrates du premier gouvernement Lévesque .....	11
Conclusion de la section II.....	12
<b>III. Le modèle québécois « deuxième manière » (1980-2010) : l'État partenaire .....</b>	<b>15</b>
Crise et transformation de l'État-providence .....	15
Caractéristiques du nouveau modèle québécois .....	15
Préparatifs du nouveau modèle (1981 à 1994) .....	16
Le contexte d'émergence d'une nouvelle génération de politiques (1994-2003).....	17
Une nouvelle génération de politiques publiques progressistes .....	18
Sous les trois gouvernements Charest, continuités et ruptures .....	20
<b>Conclusion .....</b>	<b>23</b>
<b>Références .....</b>	<b>27</b>



## Introduction

D'entrée de jeu, on pourrait se poser la question suivante: comment se fait-il que l'on trouve un chapitre particulier sur les politiques sociales québécoises dans un ouvrage qui porte sur les politiques sociales au Canada? Après tout, dans le système fédéral canadien, le Québec ne représente-t-il pas une province parmi d'autres dans un ensemble comprenant dix provinces et trois territoires? S'il y a un chapitre spécial sur le Québec, ne devrait-il pas y en avoir d'autres sur l'Ontario, la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse?

La question est délicate et il ne nous appartient pas d'y répondre à la place des éditeurs. En ce qui nous concerne, nous avons accepté l'invitation de rédiger un chapitre consacré aux politiques sociales québécoises, non seulement parce que ces dernières ont un contour spécifique<sup>1</sup>, mais surtout parce que cette spécificité provient du fait que le Québec, en plus d'être une province au sein du système fédéral canadien, se trouve à être aussi une nation et un État national. C'est ce qui fait qu'à partir d'un certain moment (les années 1960), la spécificité québécoise donnera lieu à l'émergence d'un véritable modèle québécois de politiques sociales. Toutefois, ce modèle évoluera au fil des années 1980-2010.

À nos yeux, la différence québécoise, sur le plan des politiques sociales, provient, pour une bonne part, de l'existence de la nation québécoise, de sa vulnérabilité et de sa résilience en contexte canadien et nord-américain. Nous faisons référence à la fragilité de la langue française et de la culture, qui sont depuis longtemps menacées et ont été, au cours de l'histoire, à la source de diverses formes de nationalisme, les unes plus défensives et traditionnelles, les autres plus offensives et modernes. Évidemment, l'histoire des politiques sociales au Québec est plus jeune que celle de la nation québécoise. En effet, elle s'étend sur un peu plus d'un siècle, tandis que celle de la nation québécoise a commencé il y a plus de quatre siècles (si on tient compte de la fondation de la Ville de Québec en 1608).

Pour définir les politiques sociales, il faut obligatoirement référer à l'intervention de l'État (ou des autorités publiques sur le plan local). En effet, sans intervention de l'État, il est possible d'avoir des mesures de protection sociale, par exemple des initiatives développées dans le passé ou le présent par les Églises, les syndicats, les entreprises, les fondations, les associations, etc., pour offrir un soutien financier ou autre à des personnes, familles, et groupes exposés à certains risques sociaux. Toutefois, pour que les mesures sociales deviennent des politiques sociales au sens fort, il faut qu'il y ait des interventions des pouvoirs publics. Ces interventions prennent deux formes principales. D'abord, celle qui favorise des transferts monétaires visant l'amélioration de la répartition des revenus. Ensuite, celle qui offre des services collectifs (éducation, santé, services sociaux, transports publics, logement) pour les rendre accessibles sur une base universelle (à toute la population) ou sélective (à une partie de la population).

Dans le cadre conceptuel privilégié dans ce chapitre, l'intervention de l'État est analysée en tenant compte de ses interfaces avec la famille, le marché et le tiers secteur et des configurations particulières qui en découlent. L'État, dans les politiques sociales, intervient pour favoriser l'intérêt général. Dans une perspective théorique large, il importe de tenir compte non seulement

---

<sup>1</sup> Nous postulons que, dans les 12 provinces et territoires canadiens, autres que le Québec, il y a aussi des politiques sociales spécifiques et originales. Cela n'empêche pas l'ensemble des provinces et des territoires de partager un certain nombre de points communs, attribuables au fait que les mêmes politiques sociales provenant de l'État fédéral s'appliquent de façon plus ou moins semblable, partout au Canada.

des interactions entre l'État et le marché, mais aussi des implications de la famille (économie domestique) et du tiers secteur (économie sociale et solidaire) (Jetté *et al.*, 2000; Lévesque, 2003; Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2002; Vaillancourt, 2003; 2010; Proulx, Dumais et Vaillancourt, 2006; Jetté et Vaillancourt, 2011).

Nous nous appuyons sur Esping-Andersen (1990; 2008) tout en nous en démarquant sur un point. Ce chercheur scandinave, dans l'examen des politiques sociales providentialistes, distingue trois types de configurations (libéral, corporatiste et social-démocrate). Ce faisant, il s'intéresse aux interactions entre trois groupes d'acteurs, soit l'État ou le secteur public, le marché ou le secteur privé et la famille ou l'économie domestique. Dans ce contexte, l'intervention de l'État à travers les politiques sociales vise à freiner la logique marchande (dé-marchandisation) et la sur-responsabilisation des familles (dé-familialisation) qui touche surtout les femmes. Cependant, à la différence d'Esping-Andersen, nous tenons aussi compte de la participation du tiers secteur ou de l'économie sociale et solidaire. À cet effet, nous mettons à contribution l'apport théorique de chercheurs européens qui s'intéressent au rôle du tiers secteur dans les réformes de politiques sociales démocratiques, sans pour autant dévaloriser l'intervention de l'État (Lipietz, 1989; Defourny et Monzon Campos, 1992; 6 et Vidal, 1994; Laville, 1994; 2011; Lewis, 1999; Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999; Laville et Nyssens, 2001; Evers et Laville, 2004; Lévesque et Thiry, 2008).

Dans le chapitre qui suit, nous distinguerons trois grands moments dans l'histoire des politiques sociales au Québec en prenant la Révolution tranquille et la réforme Castonguay (1960-1980) comme repère.



## **I. Avant 1960: la méfiance de l'État social**

Au cours de cette période, qui s'intercale entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début de la Révolution tranquille, certaines politiques sociales apparaissent au Québec. Elles ont une forme distincte, mais ne constituent pas pour autant un modèle québécois de politiques sociales parce qu'elles demeurent trop défensives. En effet, l'intervention de l'État social au Québec demeure dévalorisée par les groupes dominants de la société civile et les gouvernements qui se succèdent<sup>2</sup>. Cette méfiance concerne l'État provincial autant que fédéral. Elle découle de la dominance d'un type de nationalisme traditionnel, défensif et inféodé à l'Église catholique.

### **Le nationalisme traditionnel sous la tutelle de l'Église**

Dans le Québec de l'époque, la société civile est très influencée par l'Église catholique. Cette dernière, ultramontaine et soumise aux directives du Vatican et des évêques, s'en remet à une interprétation conservatrice de la doctrine sociale de l'Église. Elle entretient une relation privilégiée avec la population qui est canadienne-française et catholique à plus de 80 %. La langue française et la foi catholique, tout en étant partagées par les Canadiens français hors Québec, sont vues comme les deux fondements identitaires du nationalisme qui règne au Québec à l'époque. Dans la vision nationaliste traditionnelle, l'État québécois est perçu comme étant au service des élites économiques canadiennes-anglaises et américaines. Les élites économiques francophones n'arrivent pas à s'épanouir et demeurent cantonnées dans les marges. Dans ce contexte, les élites de la nation québécoise se tournent vers l'Église et ses réseaux (dont les paroisses, les communautés religieuses, les œuvres caritatives et sociales) pour concurrencer l'État provincial dans plusieurs secteurs de la vie collective, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et des affaires sociales, voire dans certaines composantes de la vie économique. L'Église catholique, avec ses paroisses et ses communautés religieuses, s'apparente ainsi à une sorte d'État *junior* qui contrôle un nombre impressionnant d'institutions, de réseaux et d'activités. Elle contrôle aussi une partie des mouvements sociaux (syndical, coopératif, paysan, féministe, etc.).

### **L'anti-étatisme au Québec et dans le reste du Canada**

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la méfiance de l'État interventionniste n'était pas une caractéristique exclusivement québécoise. Elle relevait aussi de l'idéologie du libéralisme économique alors dominante dans l'ensemble du Canada et des pays capitalistes sur la scène internationale. Mais, au Québec, la méfiance de l'État propre à l'idéologie du libéralisme économique se conjugait avec une autre méfiance, issue du nationalisme traditionnel. Toutefois, à partir de la fin des années 1930, lorsque l'État fédéral et quelques États provinciaux — en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba — deviennent plus interventionnistes en matière de développement social et économique, la méfiance de l'État qui domine au Québec se singularise davantage sur la scène canadienne. Autrement dit, l'anti-étatisme qui prévaut au

---

<sup>2</sup> Nous faisons une exception pour le gouvernement libéral d'Adélard Godbout qui a mis de l'avant plusieurs réformes de politique sociale de 1939 à 1944. Ces réformes ont été freinées ou abandonnées avec le retour du gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis, au pouvoir de 1944 à 1959 (Vaillancourt, 1988: chapitre 3; Clavette, 2005).

Québec devient davantage un élément de différenciation à partir du moment où les visions socialistes, keynésiennes, béveridgiennes et social-démocrates à la manière du courant CCF — *Commonwealth Co-Operative Federation* — gagnent moins de terrain dans le Québec francophone que dans le Canada anglophone. Au Québec, les visions progressistes social-démocrates existent, mais sont concurrencées par la vision nationaliste traditionnelle. En fait, le mouvement nationaliste québécois, dans le contexte de la crise des années 1930, a développé un projet de société plus réformiste de type corporatiste qui comprenait des réformes de politiques sociales. L'une d'elle renvoyait à un projet d'allocations familiales à la française qui visait, dans les familles nombreuses, à compléter le « salaire familial » et à alléger la pauvreté liée aux coûts de l'entretien et de l'éducation des enfants (Lebel, 1931; École sociale populaire, 1934; Angers, 1945). Comparativement à celles préconisées par les leaders social-démocrates au Canada anglais<sup>3</sup>, les réformes corporatistes relevaient davantage du modèle bismarckien que du modèle béveridgien (Majnoni d'Intignano, 1993). Dans le modèle bismarckien, l'intervention de l'État est tamisée par le recours à des « corps intermédiaires » situés à la frontière entre la société civile et l'État. Cela donne l'impression que l'intervention de l'État est feutrée et heurte moins l'anti-étatisme (Lévesque, 2007; Pelletier et Vaillancourt, 1975; Vaillancourt, 1988; 2010).

### **La réticence face aux politiques sociales fédérales**

Une part importante des politiques sociales qui apparaissent au Québec avant 1960 sont impulsées directement ou indirectement par le gouvernement fédéral. Parmi les interventions directes, il faut mentionner l'assurance-chômage de 1940, les allocations familiales de 1944 et la sécurité de la vieillesse de 1952. Quant aux interventions indirectes de l'État fédéral, elles prennent souvent la forme de programmes à frais partagés<sup>4</sup>. Devant ces initiatives fédérales, le Québec a souvent été la province qui a attendu le plus longtemps avant de s'en prévaloir et de signer des ententes. C'est ainsi que le Québec a attendu jusqu'en 1936 avant d'accepter de faire partie du programme d'assistance aux personnes âgées de 70 ans et plus, adopté par le fédéral en 1927; jusqu'en 1956 pour se prévaloir du programme d'assistance aux personnes handicapées adopté par le fédéral en 1954; et jusqu'en 1959 pour participer au programme d'assistance-chômage, lancé par le fédéral en 1956 (Guest, 1980: 145-147; Vaillancourt, 1988). Par contre, pendant la crise des années 1930, le Québec a été aussi rapide que les autres provinces pour s'engager dans des programmes à frais partagés cofinancés avec le fédéral et les municipalités dans le but de secourir les chômeurs. Cette entorse au principe de la non-intervention de l'État était légitimée par l'idée que ces interventions étaient temporaires et disparaîtraient après la crise (Pelletier et Vaillancourt, 1974; 1975).

Devant les interventions directes et indirectes du fédéral, le Québec a fait preuve de réticence. Les élites dominantes au gouvernement et dans la société civile, en particulier au temps de l'Union nationale de Duplessis (1936-1939 et 1944-1959), reprochaient aux initiatives fédérales

---

<sup>3</sup> Nous pensons, par exemple, aux intellectuels canadiens-anglais d'orientation social-démocrate qui, à partir des années 1930, ont préparé les plans de réforme des politiques sociales qui ont été mises par la suite en application par le gouvernement fédéral et quelques gouvernements provinciaux dont le gouvernement CCF de Tommy Douglas, au pouvoir en Saskatchewan de 1944 à 1960.

<sup>4</sup> Les programmes à frais partagés sont aussi appelés *conditional grants*. Dans ces programmes, le fédéral offre aux provinces la possibilité de signer des ententes avec lui et de partager les coûts de ces programmes administrés par les provinces à condition que ces dernières respectent les standards nationaux fixés par le fédéral.

et aux textes qui les fondaient — Rowell-Sirois, 1940; Davidson, 1943; Cassidy, 1943; Marsh, [1943] 1975 — d'avoir des visées centralisatrices, de malmener le partage des responsabilités constitutionnelles et de s'inspirer de la culture anglo-saxonne. Bref, de ne pas respecter la spécificité nationale québécoise basée sur la langue et la religion (Minville, 1939; Bouvier, 1943a; 1943b; 1943c; 1944; Angers, 1945; 1955; Poulin, 1955; Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1956). Malgré ces réticences, le Québec devait finir par accepter les interventions fédérales qui, somme toute, étaient financées par ses impôts et répondaient à des problèmes sociaux vécus aussi par ses citoyens.

### **La timidité des politiques sociales initiées par l'État québécois**

Au cours de ces années, le Québec ne se contente pas de réagir défensivement face aux politiques sociales fédérales. Il se montre peu empressé à développer des programmes originaux qui lui appartiendraient pleinement. En outre, quand il le fait, il cherche des modalités qui atténuent l'interventionnisme étatique. En voici trois exemples:

1) le programme d'assurance sociale concernant les accidentés du travail lancé en 1909 prévoit une structure intermédiaire — la Commission des accidents du travail — qui, aligné sur le modèle bismarckien, constitue un tampon entre l'État et la société civile;

2) la *Loi d'assistance publique*, lancée en 1921 et modifiée à diverses reprises jusqu'en 1970, limitait au maximum l'intervention de l'État en offrant un soutien financier provincial et municipal à des institutions du tiers secteur — principalement confessionnel — qui offraient « dans leurs murs » des services de santé et de bien-être social à des personnes dans le besoin. Au cours des années 1950, avec l'augmentation des besoins et des coûts, la participation financière et la régulation de l'État iront en augmentant, ce qui posera la question de l'autonomie des organisations du tiers secteur.

3) le programme d'assistance aux mères nécessiteuses, lancé en 1937, représente la diffusion et l'adaptation au Québec d'un modèle rodé au cours des années antérieures dans la majorité des autres provinces canadiennes. Dans ce cas, l'intervention de l'État dans l'assistance à des personnes pauvres était légitimée dans la mesure où elle concernait des personnes qui, sans être considérées comme inaptes au travail, étaient dispensées de l'obligation d'aller sur le marché du travail. C'est ce qui amena le premier ministre Duplessis, au moment de l'adoption de la loi en 1937, à dire: « *Nous voulons que la mère reste au foyer pour garder et élever les enfants au lieu de les disperser aux quatre coins de la province* » (Duplessis cité dans Vaillancourt, 1988 : 276).

### **La Révolution tranquille se prépare dans la société civile**

En somme, sauf pendant le bref épisode du gouvernement Godbout, les gouvernements du Québec de la période, notamment ceux dirigés par Duplessis pendant 20 ans, ne sont tout simplement pas intéressés à développer un véritable système de politiques sociales au Québec. Ils ne se préoccupent même pas de mettre en application certains des projets de réformes ouvrière et sociale mis de l'avant par le mouvement nationaliste corporatiste. Dans un contexte marqué par la montée de l'industrialisation capitaliste, de l'urbanisation et des problèmes sociaux qui en découlent pour les classes populaires, la timidité et l'inaction gouvernementale dans le développement social signifient que la famille, le tiers secteur et le marché se trouvent

coincés dans une situation intenable. Le tiers secteur relié aux Églises catholique et protestante et à la communauté juive est essoufflé. Déjà, à la fin de la crise des années 1930, l'économiste Esdras Minville, lui-même un représentant du courant nationaliste traditionnel, avait bien résumé les limites d'un système de protection sociale dans lequel les demandes étaient soumises aux institutions du tiers secteur confessionnel relevant de l'Église catholique: « *Les institutions, débordées, ne parvenaient pas, même en multipliant les appels à la charité privée, à répondre aux besoins, à développer leurs établissements, à perfectionner leur outillage au fur et à mesure des progrès de la science, de l'hygiène et du service social.* » (Minville, 1939: 55).

Au cours des années 1945-1960, l'emprise du nationalisme traditionnel commençait à s'effriter avec la montée d'un nouveau nationalisme davantage moderne, autonome par rapport à l'Église et ouvert à l'intervention de l'État. En fait, la Révolution tranquille se prépare dans plusieurs lieux de la société civile. C'est ce qui se passe notamment dans le mouvement syndical tant du côté de la Confédération des syndicats catholiques du Canada (CTCC), sous la direction de Picard et Marchand que de celui de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ); dans la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, dirigée par Georges-Henri Lévesque; dans les réseaux de l'économie sociale dans le débat sur la non-confessionnalité des coopératives impulsé avec la création, en 1939, du Conseil supérieur de la coopération (CSC); dans les mouvements d'action catholique spécialisés tels la Jeunesse étudiante chrétienne (JÉC) et la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC); dans des publications anciennes, comme *Le Devoir*, et nouvelles, comme *Cité Libre*, et des rencontres annuelles comme celles de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP), dans les années 1950 (Trudeau, 1956; Rocher, 1960; Vaillancourt, 1988; Clavette, 2005).

## **II. Le modèle québécois « première manière » (1960-1980): l'État entrepreneur**

Comme nous venons de le voir dans la première partie, avant 1960, le Québec donnait l'impression de subir ses politiques sociales. Au cours des années 1960 et 1970, il se montre plus proactif en se faisant le maître d'œuvre de ses propres politiques sociales. En faisant nôtre une distinction émise par Bourque (2000) dans ses recherches sur l'évolution de la politique industrielle du Québec de 1960 à 2000, nous parlerons d'un modèle québécois « première manière » dans lequel l'État québécois se comporte comme un « entrepreneur » dans le développement des politiques sociales des années 1960-1980. Cela nous permettra de réserver l'expression modèle québécois « deuxième manière » pour analyser l'émergence d'un État davantage « partenaire » de la société civile dans certaines réformes de politiques sociales impulsées au cours des années 1990 et 2000.

### **Un nouveau nationalisme moderne**

La période se caractérise par la montée et la suprématie sur la scène d'un nouveau nationalisme moderne qui affirme son autonomie par rapport à l'Église et valorise l'intervention de l'État québécois dans le développement économique, culturel et social. Sans faire disparaître le nationalisme traditionnel, ce nouveau nationalisme devient hégémonique dans la société civile et pèse de manière déterminante dans l'orientation des divers gouvernements qui se succèdent. Il fut le propre d'abord du gouvernement libéral de Jean Lesage qui exerça le pouvoir de juin 1960 jusqu'à l'été 1966 avec le slogan « maître chez nous » et réalisa en peu de temps plusieurs réformes importantes, dont l'entrée du Québec dans l'assurance-hospitalisation à partir de janvier 1961; l'instauration des allocations familiales scolaires pour les 16-17 ans, également en 1961; et la mise sur pied du Régime des rentes du Québec et de la Caisse de dépôt et placement, en 1965. Étonnamment, au cours des mandats des gouvernements de l'Union nationale (UN), de 1966 à 1970, les politiques publiques, par exemple le programme québécois d'allocations familiales adopté en 1967, s'inscrivaient souvent en harmonie avec le nouveau nationalisme, même si le discours de l'UN continuait à puiser dans le vocabulaire du nationalisme traditionnel. Au cours des années 1970, le nouveau nationalisme marque l'action du gouvernement libéral de Robert Bourassa (1970-1976) — surtout lorsque Claude Castonguay était ministre des Affaires sociales (1970-1973) — et encore plus celle du gouvernement du Parti Québécois (PQ) de René Lévesque, qui prend le pouvoir en 1976. Sous la pression de la société civile qui se déconfessionnalise et se pluralise et des mouvements sociaux qui se radicalisent, tous les gouvernements de l'époque impulsent des réformes de politique sociale et contribuent à faire émerger un État-providence québécois d'orientation plutôt social-démocrate<sup>5</sup>, si nous utilisons la typologie d'Esping-Andersen (1990).

---

<sup>5</sup> La radicalisation des mouvements sociaux se réalise au cours de la deuxième moitié des années 1960 et des années 1970 dans le mouvement syndical, le mouvement coopératif, le mouvement des femmes, le mouvement étudiant, les groupes de solidarité internationale et les organismes communautaires. Elle amène un renforcement des courants social-démocrates et marxistes, voire marxistes-léninistes au cours des années 1973-1980. Paradoxalement, elle fait surgir à gauche, en référence à l'étatisme, tantôt une plus grande demande d'État, tantôt une nouvelle méfiance de l'État (Lévesque, 2007; Vaillancourt, 2010).

## Le rapport Boucher et la réforme de l'assistance

Le rapport Boucher, publié en 1963, est très représentatif de la vision de l'État social qui marque l'évolution des politiques sociales québécoises tout au long de la période. Le comité Boucher<sup>6</sup> a été créé, en 1961, pour s'occuper des hausses de coûts des programmes d'assistance « catégoriels » — ciblant les personnes âgées, les aveugles, les personnes handicapées, les mères nécessiteuses, les chômeurs, etc. —, à la suite de l'entrée en vigueur du programme d'assistance-chômage en 1960, en contexte de récession économique. L'objet d'étude du comité avait trait non seulement à l'assistance financière — les chèques de bien-être social —, mais aussi à l'assistance en nature fournie aux personnes pauvres admissibles à l'intérieur des institutions du tiers secteur, dans le domaine de la santé et du bien-être, reconnues par la *Loi québécoise de l'assistance publique* de 1921, toujours en vigueur au cours des années 1960.

Parmi les recommandations du rapport Boucher, retenons les six suivantes:

- 1) le Québec doit abandonner sa conception désuète de l'« État supplétif » qui autorise l'État à intervenir seulement en dernier recours, sous prétexte qu'il suffit de laisser la charité privée faire le reste;
- 2) Le gouvernement du Québec doit se doter d'une « *politique économique et sociale d'ensemble [...] coordonnée dans ses parties et cohérente* » (Boucher, 1963: 214);
- 3) « *Le gouvernement du Québec devrait explicitement reconnaître [...] le principe selon lequel tout individu dans le besoin a droit à une assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin.* » (*Ibid.*: 215, recommandation 7);
- 4) Les lois catégorielles d'assistance et la *Loi de l'assistance publique* doivent être remplacées par une « *Loi générale d'assistance sociale* » (*Ibid.*: 215-216);
- 5) L'administration du nouveau système d'assistance à la suite de la réforme devait relever de fonctionnaires bien formés et « *être assumés par les services gouvernementaux eux-mêmes* » et non pas par des agences relevant du tiers secteur (*Ibid.*: 220);
- 6) « *Le gouvernement du Québec devrait poursuivre et intensifier ses efforts pour que le gouvernement du Canada se retire des programmes conjoints d'assistance et compense, par un élargissement des champs de taxation, les charges accrues qui en découleraient pour le Québec.* » (*Ibid.*: 216, recommandation 14).

Comme nous l'avons souligné ailleurs (Vaillancourt, 2003), plusieurs des recommandations du rapport Boucher concernant l'assistance sociale s'inspirent d'idées et de réformes développées ailleurs au Canada et dans le monde depuis une vingtaine d'années. Mais l'originalité du rapport Boucher renvoyait à deux éléments. Premièrement, il valorisait le rôle de l'État québécois en tant que coordonnateur et opérateur d'une réforme d'ensemble des politiques sociales et de l'assistance sociale en particulier. Deuxièmement, il proposait au gouvernement du Québec une stratégie précise pour agir en référence aux programmes fédéraux à frais partagés dans des domaines de compétence provinciale comme l'assistance sociale. C'était la stratégie de l'*Opting*

---

<sup>6</sup> Claude Morin (1972), un proche conseiller du premier ministre Lesage, membre du comité, rédigea une partie importante du rapport. Il deviendra sous-ministre au nouveau ministère des Affaires fédérales-provinciales à l'été 1963 et jouera un rôle important dans les négociations concernant les dossiers de politiques sociales jusqu'à la conférence de Victoria, en 1971. Il sera ministre des Affaires intergouvernementales dans le gouvernement péquiste de 1976 à 1981.

*Out* que le gouvernement du Québec a mise en application dans les années qui suivirent (Morin, 1972; Vaillancourt, 1991; 1994). Cette stratégie devait donner des résultats « temporaires » dès la conférence fédérale-provinciale du printemps 1964, lorsque le gouvernement fédéral de Pearson, sur la défensive dans le dossier du *Canada Pension Plan*, accepta en principe de se retirer des programmes d'assurance-hospitalisation et des programmes fédéraux d'assistance à frais partagés, en retour du transfert d'une vingtaine de points d'impôt sur le revenu des particuliers. Mais ce retrait était vu comme s'apparentant à des « arrangements intérimaires » qui devaient devenir permanents seulement à partir de 1970, à la suite d'une période de transition. Sur le coup, le Québec était content. Sauf que, dans les années suivirent, le fédéral s'organisa pour que l'*Opting Out* ne devienne jamais permanent (Vaillancourt, 1991; 1994).

Quant à la réforme conduisant à l'aide sociale globale, elle se réalisa moins vite que prévu. En fait, elle fut mise en application graduellement de 1963 à 1970. Même si la nouvelle loi générale fut lancée seulement en 1970 sous le gouvernement Bourassa, les réformes administratives ont été enclenchées à partir des années 1964 et 1965, avec la création de centres locaux et régionaux d'administration de l'assistance sociale. Avec le temps, ces centres devaient devenir des succursales étatiques — selon le modèle béveridgien — de l'État québécois.

### **Les réformes Castonguay-Bourassa**

Le nom de Claude Castonguay est associé à plusieurs réformes qui ont été planifiées ou réalisées par le gouvernement du Québec au cours des années 1960 et 1970. Il fit ses premières armes comme conseiller du gouvernement Lesage dans le bras de fer fédéral-provincial concernant le choix à faire entre le projet du Canada Pension Plan (CPP), élaboré à Ottawa, et le projet de Régime des rentes, élaboré à Québec. Le plan québécois a été retenu en avril 1964, même si, par la suite, le fédéral a réussi à ramasser les pots cassés en négociant l'harmonisation entre les deux programmes. Depuis ce temps, il y a deux programmes qui existent, semblables en tous points, le QPP, pour le Québec, et le CPP, pour le reste du Canada (Morin, 1972; Bryden, 1974; Banting, 1987; Vaillancourt, 1991; Guest, 1980: 150-152).

De 1966 à 1973, le leadership de Castonguay est lié à ses responsabilités comme président d'une « commission d'enquête sur la santé et le bien-être social » — incluant les dossiers de sécurité du revenu — et ministre influent dans le premier gouvernement de Bourassa, de 1970 à 1973. Si bien, que plusieurs ont pensé que Castonguay avait pu élaborer des projets de réforme et les mettre en œuvre ensuite, ce qui est vrai, mais seulement en partie. En condensé, voici quelques-unes des réalisations de Castonguay:

- la réforme de l'assurance-maladie, mise en route à l'automne 1970. Celle-ci appliquait la recommandation en faveur de l'assurance-maladie universelle faite dans le volume I du rapport de la commission à l'automne 1967 (Commission Castonguay, 1967) et s'arrimait au programme à frais partagés appliqué par le gouvernement fédéral depuis 1968. Ici, le Québec ne faisait que rattraper la majorité des autres provinces qui étaient déjà dans le *Medicare*;
- la réforme de l'aide sociale globale proposée par le rapport Boucher, préparée par les gouvernements de l'Union nationale de 1966 à 1970 et réalisée par le gouvernement Bourassa-Castonguay à l'automne 1970;

- la réforme de l'organisation du système de santé et de services sociaux lancée avec le projet de Loi 65 à l'automne 1971 (Québec, 1971). Sur la scène canadienne, cette réforme est une innovation sociale pour quatre raisons: a) elle promeut l'objectif de services universels pour les services sociaux autant que pour les services de santé; b) elle fait le choix d'une approche intégrée qui réunit dans un même système les services de santé et les services sociaux sur les plans national québécois, régional et local<sup>7</sup>; c) elle mise, pour la coordination et la distribution des services sur le plan régional et local, sur des organismes publics étatiques et non plus sur des organismes du tiers secteur comme c'était le cas sous le régime de l'assistance publique<sup>8</sup>; cependant, elle dote ces organismes d'instances de gouvernance démocratique qui font de la place à la participation des usagers, des intervenants et des communautés locales et régionales; d) en s'inspirant du rapport Seebohm au Royaume-Uni, elle crée, pour les services intégrés de première ligne, le Centre local de services communautaires (CLSC), un organisme novateur invité à s'occuper de prévention autant que du curatif et à promouvoir l'organisation communautaire (Armitrage, 1975: 165-169);
- la réforme de la sécurité du revenu visant l'instauration d'une « politique sociale intégrée » et compréhensive. Les fondements de cette réforme se trouvent dans les trois tomes du volume V du rapport (Commission Castonguay, 1971a; 1971b; 1971c). Même si ces 800 pages ont été publiées seulement en 1971, leurs orientations et recommandations étaient connues par le ministre Castonguay et ses collaborateurs dès 1970. L'approche intégrée argumentée publiquement par Castonguay reposait sur les liens entre trois piliers pour lutter contre la pauvreté des familles, soit: une amélioration du salaire minimum; des allocations familiales universelles, indexées au coût de la vie, imposables et substantiellement augmentées; un programme de revenu minimum garanti (RMG) pour supplémenter les revenus des travailleurs à faible revenu.

Les propositions de réforme attribuées à Castonguay ont inspiré, quoique de manière inégale, les trois gouvernements qui se sont succédés à Québec au cours des années 1970, soit le premier (1970-1973) et le deuxième (1973-1976) gouvernement Bourassa et le premier gouvernement Lévesque (1976-1981). Elles ont été bien reçues dans les réseaux progressistes qui s'intéressaient aux politiques sociales dans le Canada, notamment du côté des gouvernements provinciaux du NPD qui ont exercé le pouvoir au Manitoba, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Elles avaient aussi, sur le plan de leur contenu social, une force d'attraction auprès de certains politiciens et hauts fonctionnaires au sein du gouvernement fédéral, en particulier au cours des années 1972-1974, lorsque le gouvernement libéral minoritaire de Trudeau était obligé de faire alliance avec le NPD, ce qui l'obligeait à s'ouvrir davantage à des projets de réformes progressistes en matière de politique sociale. Mais, en même temps que les projets de réforme québécois exerçaient une certaine attraction à Ottawa et dans d'autres capitales provinciales, certains de leurs volets dérangeaient et contribuaient à augmenter la tension des relations intergouvernementales. Entre autres, la philosophie universelle promue, y compris pour les

---

<sup>7</sup> L'intégration n'était pas prévue dans les rapports de la Commission, mais elle a été décidée par le gouvernement Bourassa.

<sup>8</sup> La Commission Castonguay dans un court tome consacrée à la question s'était montrée particulièrement sévère concernant le possible recours aux organismes privés à but lucratif dans le domaine des services sociosanitaires (Commission Castonguay, 1970). Paradoxalement, trois décennies plus tard, le nom de Castonguay est devenu associé à la privatisation du système de santé (Castonguay *et al.*, 2008).



services sociaux dans le volume VI (Commission Castonguay, 1972a; 1972b), mettait à découvert et faisait mal paraître la philosophie hautement sélective du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) (Vaillancourt, 1991; 1992). En outre, l'envergure de la réforme de la sécurité du revenu proposée dans le volume V du rapport Castonguay et l'idée d'augmenter substantiellement les allocations familiales avaient donné un coup mortel au projet sélectif du FISP (*Family Income Security Plan*) proposé dans le livre bleu du ministre John Munro (1970) et de son sous-ministre Joe Willard. Mais, ce qui agaça surtout, c'était que le Québec ne se contentait pas de plaider en faveur de la cohérence d'un système compréhensif et intégré de politiques sociales. Dans le prolongement du rapport Boucher, il plaidait aussi pour que l'État responsable de cette politique intégrée soit l'État québécois et non pas l'État fédéral.

Au début de l'année 1973, le gouvernement du Québec et le ministre Castonguay ont semblé déstabilisés à leur tour, lorsqu'une nouvelle direction du ministère de la Santé et du Bien-être, avec l'arrivée du ministre Marc Lalonde et du sous-ministre Al Johnson, a proposé au Québec et aux autres provinces canadiennes un nouveau plan pour réformer la sécurité sociale au Canada. Astucieusement, en matière de sécurité du revenu, ce plan empruntait plusieurs éléments au plan de Castonguay, notamment au sujet des allocations familiales dont on proposait de tripler le montant et au sujet du revenu minimum garanti pour les travailleurs à faible revenu. À une différence près, cependant. Le maître d'œuvre de la réforme serait le gouvernement fédéral et non pas celui du Québec (Lalonde, 1973). Sur le coup, le Québec a bien réagi aux nouvelles propositions du livre Orange de Lalonde et le fédéral a réformé son programme d'allocations familiales en 1974 de la manière annoncée.

Puis, sous le deuxième gouvernement Bourassa, le Québec, avec une stratégie dont la cohérence laissait à désirer, a participé aux discussions fédérales-provinciales de la révision de la sécurité sociale (*Social Security Review*) qui se sont poursuivies de 1973 à 1977. Ce processus fédéral-provincial a commencé dans l'euphorie pour se terminer en queue de poisson (Vaillancourt, 1991; 1992).

### **Les réformes social-démocrates du premier gouvernement Lévesque**

Lorsqu'on examine l'évolution des politiques sociales au Canada au cours de la deuxième moitié des années 1970, on constate, tant du côté du gouvernement fédéral que du côté des gouvernements provinciaux, sauf celui du Québec, la fin de la période de croissance de l'État-providence et le début d'une période de crise et de transformation des politiques sociales « providentialistes » (Jetté *et al.*, 2000). Par contre, lorsqu'on observe ce qui se passe au Québec à la même période, on note l'arrivée d'une dernière vague de politiques sociales social-démocrates. En somme, si les « Trente Glorieuses » étaient arrivées au Québec plus tard qu'ailleurs au Canada, soit en 1960 et non pas en 1945, elles se sont terminées plus tard, soit en 1980 et non pas en 1976.

Avec le recul, il ressort clairement que le gouvernement Lévesque du premier mandat a été très proactif pour faire des ajouts importants à la construction d'un système québécois de politiques sociales providentialistes. Parmi les initiatives prises dans le domaine des politiques sociales, qu'il nous suffise de nommer les suivantes :

- 1) la *Loi de la protection de la jeunesse*, adoptée en 1977 et mise en application à partir de 1979, reconnaît le droit des enfants et exprime la volonté québécoise de développer une

approche moins punitive dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté (Québec, 1977);

- 2) la *Loi sur les droits des personnes handicapées*, en 1978, qui a entraîné la création de l'Office des personnes handicapées du Québec, en 1979 (OPHQ) (Boucher, Fougeyrollas et Gaucher, 2003);
- 3) la création d'un régime public d'assurance-automobile, en 1978, qui a introduit le principe de l'assurance sans égard à la responsabilité (*no fault*) pour les dommages causés aux personnes dans les accidents d'automobile;
- 4) l'adoption d'une première politique publique de maintien à domicile, en 1979, dans laquelle l'État constitue le maître d'œuvre, même si la contribution des organismes communautaires et bénévoles commence à être remise en valeur (MAS, 1979);
- 5) l'adoption de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* qui reconnaît l'importance de la prévention et crée la Commission sur la santé et la sécurité au travail, en 1979;
- 6) l'instauration d'un programme d'allocations familiales pour enfants handicapés en 1979;
- 7) l'instauration, en 1979, du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui constitue un embryon de politique publique pour reconnaître et soutenir les organismes communautaires ayant des interfaces avec l'État québécois dans le domaine de la santé et des services sociaux (Jetté, 2008);
- 8) l'adoption, en 1979, d'une nouvelle politique de l'État québécois en matière de garderies qui marque une préférence pour les garderies à but non lucratif et amène la création de l'Office des services de garde à l'enfance (Vaillancourt et Tremblay, 2002 : 40);
- 9) la mise en application de la réforme Castonguay dans le domaine des services de santé et des services sociaux continue avec la construction, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, de nouveaux centres d'hébergement public représentant 5200 nouvelles places et avec la décision de lever le gel du développement de nouveaux CLSC appliqué depuis 1975. En 1980, le Québec comptait une centaine de CLSC.

## Conclusion de la section II

Le système de politiques sociales en vigueur au Québec à la fin de la période était assez proche d'un État-providence de type social-démocrate. Dans ce système, qualifié de modèle québécois première manière, l'État québécois jouait le rôle de maître d'œuvre principal, même si plusieurs pièces importantes provenaient directement de l'État fédéral ou étaient influencées par les interventions indirectes de ce dernier. L'État agit, le plus souvent, à la manière du planificateur, de l'entrepreneur, du financeur, du régulateur, de l'administrateur et du distributeur de chèques et de services. Cela donne un système que nous avons appelé à l'occasion « social étatiste ». Par exemple, avec les réformes de l'aide sociale et du système sociosanitaire, les organismes qui administrent les nouvelles politiques sur le plan régional ou local sont des organismes publics totalement financés par les fonds publics, qui utilisent des fonctionnaires et des intervenants du secteur public et doivent rendre des comptes à l'État québécois. Ainsi, dans le modèle québécois première manière, l'État québécois dans les programmes qu'il contrôle, tout comme l'État fédéral dans ceux qu'il contrôle (assurance-chômage, allocations familiales fédérales, sécurité de

la vieillesse, etc.), donne l'impression de prendre toute la place et d'agir seul. Cela donne à penser que les acteurs du tiers secteur et du secteur privé ne sont plus là comme ils l'étaient avant la Révolution tranquille et comme ils le seront à nouveau à partir des années 1980. De fait, ils sont encore là, quoique de façon moins importante et plus discrète.



### **III. Le modèle québécois « deuxième manière » (1980-2010) : l'État partenaire**

#### **Crise et transformation de l'État-providence**

Tel que mentionné plus haut, grâce à la poussée de politiques sociales social-démocrates soutenues par le gouvernement du PQ pendant le premier mandat de René Lévesque, la crise de l'État-providence a éclaté, au Québec, quatre ou cinq ans plus tard qu'ailleurs au Canada. Mais lorsqu'elle a surgi en 1981, les ondes de choc dans le gouvernement et la société civile, notamment dans les mouvements sociaux, ont été nombreuses et brutales. La crise s'apparentait à un cocktail de secousses socioéconomiques et sociopolitiques qui provenaient de l'entrecroisement d'une diversité de facteurs: la défaite du oui au référendum de mai 1980 et ses retombées; la signification au Québec du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982 du gouvernement Trudeau; la récession économique de 1981-1982 et son lot de fermetures d'entreprises, de pertes d'emploi, de hausse de plus de 25 % des clientèles et coûts de l'aide sociale; l'accroissement dramatique du déséquilibre des finances publiques au Québec comme ailleurs, etc.

Dans la littérature progressiste sur les politiques sociales au Québec et dans le reste du Canada, le mot crise a été surutilisé pour analyser ce qui se passait dans la décennie des années 1980, voire dans celles des années 1990 et 2000. De notre côté, dans les travaux de recherche que nous avons menés collectivement (au CRISES, au LAREPPS, etc.) depuis la deuxième moitié des années 1980, nous avons pris l'habitude de ne pas parler seulement de crise, mais aussi de transformations. Ce faisant, nous nous sommes démarqués de plusieurs lectures pessimistes qui s'obstinent à interpréter la crise et les transformations des politiques qui s'y rattachent comme étant toujours et uniquement une série de reculs et de pertes. Nous postulons que la crise a aussi créé des occasions d'améliorer certaines politiques sociales. Nous ne souscrivons pas à l'idée suggérant que tous les gouvernements qui se sont succédés au Québec depuis le début des années 1980<sup>9</sup>, se seraient cantonnés dans le développement de politiques néolibérales. Au contraire, nous considérons que les politiques économiques et sociales adoptées sont plurielles et traversées par diverses logiques. C'est dans ce contexte que nous avons assisté au Québec, au cours des trois dernières décennies, à l'émergence d'un modèle québécois « deuxième manière » dans le domaine social (Bourque, 2000; Jetté *et al.*, 2000; Lévesque et Thiry, 2008; Bouchard et Hudon, 2008; Jetté, 2008; Côté, Morneau et Lévesque, 2009; Klein *et al.*, 2010).

#### **Caractéristiques du nouveau modèle québécois**

Dans ce nouveau modèle de développement, les anciennes politiques sociales qui sont transformées et les nouvelles qui surgissent sont hybrides dans le sens où elles sont marquées par des interactions qui varient souvent, d'une politique à l'autre, entre une régulation néolibérale, une régulation néoprovidentialiste et une régulation solidaire. La première s'inspire de la logique marchande (la concurrence), la seconde de la logique de l'État (la redistribution) et la troisième

---

<sup>9</sup> Ces gouvernements sont les suivants: les gouvernements du PQ, dirigés par René Lévesque et Pierre-Marc Johnson (1981-1985); ceux du PLQ dirigés par Robert Bourassa et Daniel Johnson fils (1985-1994); du PQ dirigés par Jacques Parizeau (1994-1995), Lucien Bouchard (1996-2000) et Bernard Landry (2001-2003); du PLQ dirigés par Jean Charest (2003-2011).

de la logique de l'économie sociale et solidaire (la coopération)<sup>10</sup>. L'entrecroisement de ces trois logiques donne lieu à diverses configurations et à des politiques plurielles. Parmi les configurations qui confèrent sa marque au modèle québécois renouvelé, nous retrouvons les traits suivants: 1) une réaffirmation de l'importance de l'État, mais d'un État moins béveridgien, davantage partenaire (Noël, 1996; Lévesque, 2003) et plus ouvert à la participation de la société civile, notamment des acteurs du tiers secteur, ce qui implique une ouverture à la décentralisation des politiques; 2) une valorisation de formes de gouvernance des organismes publics dans les régions et les communautés locales qui font de la place à la participation citoyenne; 3) une participation des acteurs du tiers secteur non seulement à la mise en application mais aussi à la coconstruction démocratique des politiques (Vaillancourt, 2009; 2011; Jetté et Vaillancourt, 2011). Le nouveau modèle implique une redécouverte du tiers secteur et de sa participation à l'aménagement de nouvelles interfaces novatrices avec l'État, le marché et l'économie domestique. Après tout, au Québec comme dans le reste du Canada, le tiers secteur existe depuis qu'il y a des politiques sociales. Par exemple, dans les politiques sociales concernant les personnes handicapées au Canada, les organismes du tiers secteur jouent un rôle important dans le soutien aux individus et aux familles depuis 80 ans (Rioux et Prince, 2002 : 17). Ainsi, l'enjeu, dans le nouveau modèle québécois de politiques sociales, tient moins au poids quantitatif du tiers secteur et davantage à la qualité des relations qui s'instaurent entre lui, l'État, le marché et la famille. Or, cette qualité ouvre la possibilité pour les acteurs du tiers secteur d'échapper à des relations uniquement instrumentales et d'entrer dans des relations vraiment partenariales avec l'État (Proulx, Bourque et Savard, 2007; Jetté et Vaillancourt, 2011).

Notre lecture de l'évolution du nouveau modèle pendant les 30 années de la période considérée peut être synthétisée en tenant compte des gouvernements qui se sont succédés<sup>11</sup>.

### **Préparatifs du nouveau modèle (1981 à 1994)**

Certains préparatifs ont commencé au cours des années 1981 à 1985 sous le deuxième mandat du gouvernement du PQ, même si l'arrivée de la crise a pris ce gouvernement par surprise, l'a déstabilisé et mis sur la défensive. Cela a eu pour résultat l'abandon de l'élan social-démocrate déployé pendant le premier mandat. Cela a amené surtout la réouverture décrétée des conventions collectives des syndiqués du secteur public et les baisses de salaires de 12 % à 20 % (Piotte, 1998 : 188-189). Sur le plan des politiques sociales, mentionnons quatre initiatives:

- a) la décision de parachever le réseau universel des CLSC qui avait été constamment remise en question depuis 1975, ce qui fait que le nombre de CLSC est passé de 100 à 150, de 1980 à 1985;
- b) la décision de remettre en valeur la contribution des organismes bénévoles et communautaires dans des domaines comme la santé mentale, la violence faite aux femmes et le soutien aux personnes âgées et handicapées;
- c) la décision de lancer des programmes d'employabilité pour soutenir l'intégration au travail des jeunes de moins de 30 ans sur l'aide sociale. Cette dernière initiative stimulera

<sup>10</sup> Pour une présentation plus approfondie de cette perspective théorique, voir Vaillancourt, 2003 : 162-168.

<sup>11</sup> L'émergence et l'évolution du nouveau modèle de développement s'expliquent par des contributions qui proviennent à la fois des acteurs de la société civile, du marché du travail et des gouvernements.

le développement d'organismes communautaires dans le champ du soutien à l'employabilité de personnes socialement vulnérables;

- d) l'endossement par le gouvernement de la politique *À part... égale*, une politique visionnaire concernant les personnes handicapées développée par l'OPHQ en concertation étroite avec le mouvement associatif des personnes handicapées (OPHQ, 1984; Boucher, Fougeyrollas et Gaucher, 2003; Boucher dans Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2003: chap. 2 et 3).

Avec le retour de Bourassa au pouvoir en décembre 1985, plusieurs analystes ont avancé que le gouvernement ferait un virage néolibéral. Cette opinion semblait accréditée à l'été 1986 lorsque trois comités ministériels de « sages » ont livré des rapports qui proposaient que le gouvernement se lance en direction de mesures de privatisation et de dérèglementation. Ces propositions encourageaient l'État québécois à agir à la manière de l'entreprise privée. Si bien qu'on a parlé à l'époque de l'« État Provigo ». Toutefois, le gouvernement de Bourassa n'a pas suivi ces recommandations (Bourque, 2000). Au fil des années, il a adopté parfois des politiques de centre-droite, notamment en 1988 dans sa réforme de l'aide sociale — appelée, depuis, sécurité du revenu — qui réintroduit le traitement différencié des aptes et des inaptes au travail. Mais, il a adopté aussi à l'occasion des politiques de centre-gauche qui, à la réflexion, ont contribué au renouvellement du modèle québécois. Nous pensons aux décisions de mettre en application certaines recommandations progressistes du rapport Rochon (1988), notamment celles qui réaffirmaient le rôle des CLSC et préconisaient la reconnaissance et le soutien des organismes communautaires. Le gouvernement Bourassa, avec la réforme Côté et le projet de loi 120 lancés au début des années 1990, a aussi suivi le rapport Rochon — et le rapport Harnois en santé mentale — en accentuant la décentralisation et la régionalisation des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et en démocratisant davantage leurs instances de décision et de consultation (Jetté, 2008).

### **Le contexte d'émergence d'une nouvelle génération de politiques (1994-2003)**

La période la plus fébrile et féconde de préparation et d'émergence des politiques publiques les plus novatrices du modèle québécois se situe, à nos yeux, au cours des années 1994 à 2003 sous les gouvernements de Parizeau, Bouchard et Landry. Même si le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 est souvent mentionné dans la littérature comme étant un moment privilégié pour la planification, la structuration et l'éclosion de nouvelles politiques publiques qui continueront d'exister les 15 années suivantes, il faut se distancer d'un type d'analyse qui mettrait uniquement l'accent sur le déroulement des trois journées de ce sommet socioéconomique. Les décisions prises au cours de ce sommet, qui a eu lieu en octobre 1996, et de celui qui l'avait précédé, en janvier 1996, doivent être analysées en tenant compte des luttes et débats dans la société civile au cours des années antérieures (Lévesque, 2007; Vaillancourt, 2010 : 80-82). Entre autres, le sens des délibérations qui aboutissent au sommet de l'automne 1996 renvoie à la marche féministe Du pain et des roses du printemps 1995. Il renvoie aussi aux rapprochements qui se sont effectués à l'automne 1995 entre les partis politiques souverainistes (le PQ et le Bloc Québécois) et les mouvements sociaux progressistes qui se retrouvaient plus massivement dans le camp du oui au moment du référendum de 1995 et argumentaient qu'il y avait une complicité à favoriser entre la consolidation de l'État national québécois et le développement de politiques sociales progressistes.

## Une nouvelle génération de politiques publiques progressistes

Dans nos recherches et écrits des 20 dernières années, nous avons suivi l'examen de plusieurs cas concrets de nouvelles politiques sociales et socioéconomiques qui témoignent de l'essor d'un nouveau modèle de développement social autant qu'économique au Québec. Nous avons souvent rappelé que ces nouvelles politiques avaient dû émerger et se pérenniser dans un environnement social et politique difficile qui ne leur rendait pas la vie facile. Mentionnons deux contraintes parmi d'autres. D'une part, les restructurations néolibérales des politiques fédérales faites par le gouvernement Chrétien-Martin en 1994 et 1995 en matière de logement social, d'assurance-emploi et de transferts sociaux aux provinces (Vaillancourt, 1996; 2003). D'autre part, la politique de déficit zéro des finances publiques du Québec adoptée au début de l'année 1996 par le gouvernement Bouchard. Au départ, cette politique devait être poursuivie en quatre ans, mais, dans les faits, elle a été réalisée en trois ans. Elle avait été largement improvisée et a eu des effets pervers en imposant d'importantes réductions budgétaires et des mises à la retraite précipitées de médecins et d'infirmières qui ont contribué à faire dérailler la réforme de santé et des services sociaux conduite par le ministre Jean Rochon. Ceci étant dit, mentionnons, sans les élaborer<sup>12</sup>, un certain nombre d'exemples de politiques propres au modèle québécois seconde manière :

- 1) la politique AccèsLogis, dans le domaine de l'habitation, qui a permis, de 1996 à 2011, de développer, avec le soutien de la Société d'habitation du Québec, 23 000 nouvelles unités de logement social administrées majoritairement par des acteurs du tiers secteur, soit par des OSBL et des coopératives d'habitation (Vaillancourt et Ducharme, 2001; Vaillancourt, 2009 : 297-302; Bouchard et Hudon, 2008);
- 2) La politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes qui entretiennent des interfaces avec l'État québécois et modulent l'architecture de plusieurs politiques sociales. Cette politique, développée depuis les années 1970, pour les organismes communautaires en santé et services sociaux, a été élargie en 2001 à l'ensemble des organismes communautaires. Elle touche 5000 organismes qui œuvrent dans 25 domaines d'activité. Elle reconnaît le principe du financement pour trois années à la fois et elle fait la distinction entre deux sortes de financement, celui qui a trait à la mission globale des organismes et celui qui a trait à des projets spécifiques (Jetté, 2008);
- 3) la décision du gouvernement Parizeau, à partir des années 1994 et 1995, de favoriser le passage de l'expérimentation à l'institutionnalisation des Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), des organismes du tiers secteur qui travaillent en lien avec le réseau public à l'insertion au travail des jeunes (Shields, 2006; 2010; Assogba, 2000);
- 4) le lancement, au Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, d'une nouvelle politique sociale familiale dont l'objectif était de développer un réseau quasi universel de 200 000 places de services de garde à la petite enfance de zéro à cinq ans. Cette politique accorde la préférence — mais non l'exclusivité — à l'offre de services de garde provenant des Centres de la petite enfance (CPE) relevant du tiers secteur et fixe le prix des places payé par les parents à cinq dollars par jour par enfant (Briand, Bellemare et Gravel, 2006; Gravel, Bellemare et Briand, 2007; Lévesque, 2011. Voir l'encadré 1). La politique familiale comprenait une autre composante visant l'instauration d'un régime québécois

---

<sup>12</sup> Pour des analyses plus développées de ces cas, voir Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt, 2003; 2010; 2012; Jetté et Vaillancourt, 2011; Proulx, Dumais et Vaillancourt, 2006; Proulx, Bourque et Savard, 2007.



d'assurance parentale à partir de l'amélioration du congé parental prévu dans l'assurance-emploi fédéral. Toutefois, cette dernière réforme, qui exigeait la négociation d'une entente avec le gouvernement fédéral, n'a pu être réalisée qu'à partir de janvier 2006 sous le gouvernement Charest;

- 5) une politique de développement local et régional, lancée également en 1996, permettant le développement d'un réseau d'une centaine de Centres locaux de développement (CLD), des organismes publics enracinés dans les communautés locales, financés par les fonds publics (provinciaux et municipaux), qui font appel à un mode de gouvernance démocratique ouverte non seulement aux élus municipaux, mais aussi aux forces vives des organismes communautaires du milieu ayant une expertise en développement local (Comeau *et al.*, 2001);
- 6) la politique de soutien à un réseau d'entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) qui a été annoncée dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996 et a permis de développer, dans les deux ou trois années qui ont suivi, une centaine d'entreprises qui offrent des services à domicile dans le champ de l'entretien ménager principalement à des personnes âgées, mais aussi à des ménages et à des personnes handicapées (Vaillancourt et Jetté, 2009; Jetté et Vaillancourt, 2011);
- 7) la reconnaissance, par le gouvernement, de l'économie sociale et d'une vingtaine de projets spécifiques relevant de cette dernière, dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, et reconduite par la suite. Elle a donné lieu, entre autres, au soutien de l'État québécois au Chantier de l'économie sociale qui, avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), représente l'un des deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec (Favreau, 2006; 2008; Lévesque, 2007; Vaillancourt, 2010);
- 8) la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée à l'unanimité par tous les députés de l'Assemblée nationale en décembre 2002 et préparée au cours des années antérieures par une vaste mobilisation de la société civile et un impressionnant débat public. Cette politique peut être considérée comme un bel exemple de coconstruction démocratique des politiques publiques, ce qui lui a permis, après le changement de gouvernement au printemps 2003, de faire preuve de durabilité (Gouvernement du Québec, 2002; Noël, 2003; Godbout et St-Cerny, 2008; Aubry, 2010; Vaillancourt, 2012);
- 9) sur le plan du discours, il est possible de noter des points de convergence dans l'évolution récente des politiques concernant les personnes ayant des incapacités. Au Québec comme dans le reste du Canada, l'accent est mis sur l'*empowerment* et la participation sociale des personnes qui, pendant trop longtemps, sont demeurées des « citoyens absents » (*absent citizens*) dans la construction des politiques publiques les concernant au Québec et au Canada (Prince, 2009). Toutefois, quand on compare les écrits canadiens-anglais avec les écrits québécois dans ce champ, on note deux différences. D'abord, dans les écrits québécois, on se tourne spontanément vers l'État québécois (Boucher, Fougeyrollas et Gaucher, 2003; Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2002; Proulx, Dumais et Vaillancourt, 2006; Archambault, Dumais et Vaillancourt, 2011), tandis que, dans les écrits canadiens, on se tourne vers l'État fédéral (Torjman, 2001; Rioux et Prince, 2002; Prince, 2002). Ensuite, dans les écrits québécois plus que dans les écrits canadiens, on

dénote une ouverture à la participation partenariale des organismes communautaires à la construction et à la mise en œuvre de politiques sociales post-providentialistes (Proulx, Dumais et Vaillancourt, 2006; Archambault, Dumais et Vaillancourt, 2011; Aubry, 2010).

Nous pourrions donner d'autres exemples<sup>13</sup>, mais le nombre et la diversité de ceux que nous avons mentionnés suffisent pour fonder l'analyse sur laquelle nous reviendrons en conclusion.

### **Sous les trois gouvernements Charest, continuités et ruptures**

Par la suite, de 2003 à 2011, sous les trois gouvernements libéraux distincts de Jean Charest, les politiques publiques typiques du nouveau modèle québécois ont été maintenues, notamment dans le logement social (Bouchard et Hudon, 2008; Vaillancourt, 2009), ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Aubry, 2010)<sup>14</sup>. Mais certaines de ces politiques ont été reconfigurées en les mettant selon les mots d'ordre du courant dominant de la nouvelle gestion publique et en subordonnant les principes de coopération propres à l'économie sociale et solidaire aux principes de compétition propres à l'économie marchande (Jetté et Goyette, 2010; Jetté et Vaillancourt, 2011). Les règles de gouvernance des établissements publics dans le domaine de la santé et des services sociaux ainsi que dans celui du développement local et régional ont été modifiées de manière à affaiblir la participation des acteurs de la société civile, à renforcer la reddition de comptes vers le haut et à favoriser un mouvement de recentralisation (Bourque, 2008; Vaillancourt et Jetté, 2009). Les acquis de l'économie sociale dans les centres de la petite enfance ont été fragilisés à cause d'une politique plus favorable envers les garderies privées à but lucratif et peu pressée à créer de nouvelles places dans un contexte d'accroissement de la demande (Briand, Bellemare et Gravel, 2006; Lévesque, 2011). La privatisation des services sociosanitaires a pris une place accrue dans les débats publics et a connu en particulier des avancées significatives dans les services d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie (Ménard *et al.*, 2005; Castonguay *et al.*, 2008; Béland *et al.*, 2008; Fournier, 2011).

---

<sup>13</sup> Parmi les autres exemples possibles, certains, comme le programme universel d'assurance-médicaments, instauré en 1998, et celui de l'évolution de la politique d'hébergement concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, au cours des années 1990 et 2000, pourraient faire ressortir le fait que certaines politiques penchent vers un partenariat plus serré entre l'État et le secteur privé plutôt qu'entre l'État et le tiers secteur. En témoignent les rapports de groupes de travail gouvernementaux qui incitent le gouvernement du Québec à ouvrir davantage les politiques de santé et d'hébergement à la participation de l'entreprise privée (Ménard *et al.*, 2005; Castonguay *et al.*, 2008).

<sup>14</sup> Les évaluations disponibles des résultats de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion font ressortir que cette lutte a été une réussite pour les familles avec enfants, mais un échec pour les personnes seules. La non-amélioration de la situation socioéconomique de ces dernières renvoie, pour une bonne part, au refus politique des gouvernements des trois dernières décennies de hausser significativement les barèmes de l'aide sociale des personnes seules considérées comme aptes au travail (Noël, 2011; Brochu, Makdissi et Taohan, 2011).

## Encadré 1

### Traits de la politique québécoise des services de garde à la petite enfance

❖ Une politique adoptée en 1997, mais construite à partir de 45 ans de luttes menées par le mouvement des femmes, le mouvement syndical, les regroupements de garderies à but non lucratif, pour l'obtention d'un « réseau universel et gratuit » de garderies.
❖ Une politique qui visait, de 1997 à 2005, une augmentation de 55 000 à 200 000 places de services de garde pour enfants de 0 à 5 ans au coût de 5 \$ par jour par enfant. Ce coût fut haussé à 7 \$ par jour en 2003.
❖ Une politique qui, en 2011, permet d'offrir un total de 214 804 places dans un système d'économie plurielle mettant à contribution trois sortes de fournisseurs : a) 1000 Centres de la petite enfance (CPE) relevant du tiers secteur de l'économie sociale et solidaire, en charge de 82 671 places (38,5 % de l'offre totale); b) 646 garderies commerciales subventionnées, en charge de 40 626 places (18,9 % de l'offre totale); c) 14 700 responsables de services de garde en milieu familial, encadrés par 163 bureaux coordonnateurs relevant de CPE ou d'organismes du tiers secteur, en charge de 91 607 places (ou 42,6 % de l'offre totale) <sup>15</sup> .
❖ Une politique qui mise sur un financement mixte provenant à 15 % des citoyens-usagers (le 7 \$ par jour par enfant des parents) et à 85 % des fonds publics, ce qui équivalait à 1,8 milliard de dollars en 2009-2010.
❖ Une politique qui est marquée par le fait que les 40 000 salariés provenant des CPE et des services de garde en milieu familial sont majoritairement des femmes et fortement syndiqués. En outre, le type de syndicalisme pratiqué au fil des ans a contribué au relèvement des conditions de travail et des standards de qualité concernant les services.
❖ Une politique qui reconnaît le mode de gouvernance démocratique des CPE qui s'appuie sur la participation de 7000 bénévoles dans les conseils d'administration composés de représentants des parents et du personnel.
❖ Une politique dans laquelle les CPE et les principes de coopération et de réciprocité propres à l'économie sociale et solidaire jouent un rôle structurant dans l'ensemble des services de garde, y compris ceux qui relèvent des services de garde en milieu familial et des garderies commerciales subventionnées.
❖ Une politique qui fait appel à une régulation sociale et à des standards de qualité qui ont été coconstruits au fil des ans par l'État québécois et des acteurs de la société civile dont les regroupements de CPE et leurs alliés dans les mouvements sociaux.
❖ Une politique qui a permis de soutenir l'éducation des enfants de moins de six ans et d'accroître la participation des femmes au marché du travail.
❖ Une politique dont les services font l'objet d'évaluations régulières par le Bureau de la statistique du Québec. Ces évaluations font ressortir la plus grande qualité des services fournis par les CPE comparativement à ceux fournis par les services de garde en milieu familial et par les garderies commerciales subventionnées; elles font ressortir aussi la plus grande qualité des services fournis par les services de garde en milieu familial comparativement à ceux fournis par les garderies commerciales subventionnées.

Source : Lévesque (2011); <http://www.aqcpe.com/CPE/CPE-chiffres>

<sup>15</sup> Nous ne tenons pas compte ici des 646 garderies commerciales non subventionnées qui offrent 17 824 places (Lévesque, 2011 : 15).



## Conclusion

Pour rendre justice au portrait des politiques sociales québécoises que nous venons de présenter, il faut tenir compte du fait que notre texte constitue un chapitre sur les politiques sociales québécoises dans un ouvrage collectif qui porte sur les politiques sociales canadiennes. Cet ouvrage comprend plusieurs chapitres dans lesquels une attention particulière est conférée aux initiatives directes et indirectes du gouvernement fédéral qui ont des retombées au Québec comme dans le reste du Canada. En prenant en compte cet élément de contexte, nous avons mis l'accent, dans notre chapitre, sur les initiatives de l'État québécois et, conséquemment, fait état superficiellement de celles de l'État fédéral. Pourtant, dans d'autres écrits (Vaillancourt, 1988; 1996; Vaillancourt *et al.*, 2004; Vaillancourt et Thériault, 2009), nous avons souvent examiné en détail les politiques sociales provenant de l'État fédéral. En somme, au Québec comme en Ontario, au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui comme hier, les politiques sociales demeurent le résultat de la sédimentation des interventions de deux paliers de gouvernement inéluctables dans le cadre du fédéralisme canadien, soit celles du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Avec une différence québécoise, toutefois, que nous avons signalée dès l'introduction et prise en considération à diverses reprises dans notre texte. Cette différence provient du fait que l'État québécois n'est pas seulement un État provincial. C'est aussi un État national, c'est-à-dire un État vers lequel la nation québécoise a senti historiquement le besoin de se tourner pour défendre et affirmer son identité et ses projets. Cette donnée permet de comprendre pourquoi, dans la culture politique québécoise, les acteurs sociaux qui s'intéressent au développement et à l'amélioration des politiques sociales se tournent d'abord vers leur État provincial et national et non pas vers l'État fédéral, lorsqu'ils veulent avoir une politique nationale, par exemple, dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la politique sociale familiale ou du logement social.

Finalement, il n'en demeure pas moins pertinent de parler de l'unicité du cas québécois dans le cadre canadien et nord-américain. C'est ce que nous avons fait dans notre retour sur un siècle d'histoire des politiques sociales en portant attention aux configurations qui se dessinent et à l'évolution des frontières mouvantes entre l'État, le marché, le tiers secteur et la famille. Aux fins de l'exercice, nous avons distingué trois grandes périodes. La première, jusqu'en 1960, était marquée davantage par l'inaction que par l'action gouvernementale en matière de politiques sociales. Les initiatives les plus originales et progressistes ont surgi au cours des deux dernières périodes, de 1960 à 2010. D'où notre choix de réserver l'expression « modèle québécois de politiques sociales » seulement en référence aux cinq décennies qui s'amorcent en 1960.

Au cours d'une première période (1910-1960), sous l'emprise du nationalisme traditionnel inféodé à l'Église catholique, le Québec prend du retard sur le plan du développement des politiques sociales. Ce nationalisme, couplé à une vision corporatiste, entraîne une méfiance de l'État qui touche l'État provincial autant que l'État fédéral. Jusqu'à la fin des années 1930, l'anti-étatisme n'appartient pas en propre au Québec, puisque l'idéologie du libéralisme économique, qui préconise le laisser-faire, l'induit aussi dans l'ensemble du Canada. Mais à partir de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque le gouvernement fédéral se montre impatient de prendre le virage des politiques keynésiennes et cherche à développer de nouveaux programmes sociaux qui auront une fonction de régulation économique et pas seulement un rôle humanitaire, la méfiance de l'État contribue à singulariser davantage la posture québécoise. Devant la montée de l'industrialisation capitaliste et des problèmes sociaux qui en découlent, le Québec, en particulier sous les gouvernements de Duplessis (1936-1939 et 1944-1959), se caractérise par sa timidité et

son inaction en matière de politique sociale, de même que par son empressement à dénoncer les projets et les interventions du gouvernement fédéral. Le discours nationaliste défensif des élites québécoises dans le gouvernement et la société civile ralentit, mais ne bloque pas toujours l'arrivée des nouveaux programmes fédéraux comme l'assurance-chômage, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, etc. En outre, lorsque l'État québécois intervient, il le fait à reculons en ciblant, le plus souvent sur le mode de l'assistance, des groupes sociaux considérés comme inaptes au travail ou dispensés de l'obligation de travailler comme les personnes handicapées, les personnes âgées et les mères nécessiteuses. Pendant que l'État québécois manifeste son peu d'empressement à intervenir pour réguler les problèmes générés par les limites des lois du marché, les individus, les familles et le tiers secteur sont conviés à prendre la relève au nom de l'entraide et de la charité chrétienne. Mais, au fil des ans, leurs responsabilités sociales deviennent trop écrasantes et leur mission impossible. À elles seules, les organisations du tiers secteur de l'époque ne pouvaient pas combler les limites de l'économie de marché, ni remplacer l'absence d'un État social.

Au cours d'une deuxième période (1960-1980), avec la montée d'un nouveau nationalisme plus moderne, le Québec se montre de plus en plus intéressé à utiliser l'État pour prendre en charge le développement de ses politiques sociales tout comme celui de son développement économique. La méfiance vis-à-vis de l'intervention de l'État fédéral persiste, mais celle concernant l'intervention de l'État québécois disparaît. Cette période, pour les politiques sociales québécoises, en est une à la fois de rattrapage et d'innovation. On assiste alors à l'émergence d'un modèle québécois qualifié de « première manière » dans lequel l'État se comporte à la manière d'un entrepreneur. En choisissant la voie béveridgienne plutôt que bismarckienne sous l'influence de la philosophie préconisée par le rapport Boucher et le rapport Castonguay, l'État privilégie des réformes de politiques sociales dans lesquelles il nationalise des organisations du tiers secteur, comme les services sociaux à la famille des années 1950, et s'accapare pour lui seul des rôles de planificateur, d'opérateur, d'administrateur, de financeur, de fournisseur et d'évaluateur<sup>16</sup>. À la différence de ce qui était proposé au milieu des années 1930 dans certaines propositions de réforme relevant du volet plus offensif du projet corporatiste<sup>17</sup> — et qui avaient été oubliées ensuite sous les gouvernements de Duplessis —, l'interventionnisme de l'État dans les politiques sociales n'emprunte pas des modalités qui encouragent la participation des acteurs de la société civile et du marché du travail. Cet interventionnisme entraîne des progrès sur le plan de la redistribution des revenus et de l'accessibilité à des services collectifs; il contribue à l'essor d'une administration publique moderne, attentive aux droits des citoyens et à la recherche d'une plus grande équité territoriale dans les diverses régions du Québec. Mais il entraîne aussi une certaine centralisation et une standardisation bureaucratique, notamment dans la réforme de l'assistance sociale réalisée graduellement à partir de 1964-1965. Le Québec entre, donc, à cette époque, dans des programmes fédéraux à frais partagés comme l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie (*Medicare*). Surtout, il innove en développant ses propres programmes comme le Régime des rentes du Québec, ses allocations familiales, l'instauration d'un réseau de CLSC, l'assurance-automobile, etc. En se prévalant du respect des champs de compétence

<sup>16</sup> En fait, la vision béveridgienne du rôle de l'État préconisée dans le rapport Boucher (1963) au Québec s'harmonisait assez bien avec celle que l'on retrouvait quelques années auparavant dans des documents fédéraux comme le rapport Marsh (1975).

<sup>17</sup> Nous pensons ici à certaines propositions du programme de l'Action libérale nationale (ALN) auxquelles Duplessis fit semblant de s'intéresser en 1935 et s'empressa d'oublier lorsqu'il devint premier ministre d'un gouvernement majoritaire de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959 (Pelletier et Vaillancourt, 1975).

constitutionnelle réservés aux provinces, il lutte pour le rapatriement avec compensation fiscale des programmes fédéraux à frais partagés développés dans les décennies antérieures, par exemple dans les domaines de l'assistance sociale et de l'assurance-maladie. Il va plus loin en cherchant aussi à élargir ses responsabilités constitutionnelles au nom de l'objectif de la maîtrise d'œuvre d'un système intégré de politique sociale. Toutefois, comme le fédéral occupe déjà le terrain et s'intéresse lui aussi au contrôle des politiques sociales effectué à partir d'Ottawa, on voit apparaître, à partir de 1963, des tensions et des luttes fédérales-provinciales pour le contrôle des politiques sociales. Le nouveau nationalisme québécois, assumé tantôt par des partis politiques fédéralistes (comme le Parti libéral et l'Union nationale), tantôt par un parti politique souverainiste (comme le PQ), incite le peuple québécois et ses gouvernements à considérer l'État québécois comme étant leur État national. Au cours de cette période, la valorisation du rôle de l'État dans le développement social va de pair avec la reconnaissance de l'incapacité du marché à se réguler tout seul. Elle entraîne aussi la mise en veilleuse de la participation du tiers secteur associatif et coopératif dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques sociales, même si, sur le terrain, émergent de nouvelles générations d'organismes communautaires et bénévoles soucieuses de préserver leur autonomie face à l'Église et à l'État et engagées dans la promotion d'innovations sociales.

Au cours d'une troisième période (1980-2010), dans un contexte marqué par la mondialisation néolibérale et la crise de l'État providentialiste et fordiste, on assiste à des transformations qui, pour les politiques sociales québécoises, représentent des possibilités de recul, mais aussi des occasions d'aller vers des politiques sociales plus inclusives et démocratiques. Dans ce contexte, on assiste à l'émergence, au milieu des années 1990, d'une nouvelle génération de politiques publiques et de politiques sociales progressistes que nous qualifions de « social-démocrates renouvelées » (Doré *et al.*, 2009) et à l'apparition de nouvelles configurations sur le plan des interfaces entre l'État, le marché, le tiers secteur et la famille. Pour illustrer notre propos, nous avons situé le contexte d'émergence de ces nouvelles politiques de l'État québécois sous les gouvernements du PQ de 1994 à 2003. Ensuite, nous avons évoqué succinctement neuf exemples de ces politiques, par exemple, dans les domaines de la politique familiale, de la reconnaissance de l'économie sociale et des organismes communautaires, du développement local, des centres de la petite enfance et du logement social. Pour illustrer notre propos, nous avons synthétisé plus en détail les caractéristiques de l'une de ces politiques exemplaires, c'est-à-dire la politique de services de garde à la petite enfance (voir l'encadré 1). Nous avons souligné la fragilité de ces initiatives novatrices et mentionné qu'elles étaient représentatives non pas de la totalité, mais d'une partie seulement des réformes de politiques sociales développées au cours de la période. Nous avons précisé qu'elles cohabitaient avec d'autres politiques d'orientation plus néolibérale relevant aussi des gouvernements du Québec (sous le PQ et le PLQ)<sup>18</sup> et, bien entendu, des gouvernements fédéraux du PLC de Chrétien et Martin et du PCC de Harper (par exemple, la réforme de l'assurance-emploi des années 1990 et 2000 et le retrait du cofinancement fédéral dans le développement de nouveaux programmes provinciaux de logement social depuis 1994). Nous avons reconnu que les politiques progressistes apparues depuis 1995 avaient été mises à rude épreuve. Elles ont néanmoins réussi à faire preuve de résilience au cours des huit dernières années de gouvernements Charest. Au total, nous affirmons que ces politiques se sont révélées

---

<sup>18</sup> Nous pensons, par exemple, à l'évolution des politiques d'hébergement concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, au cours des années 1990 et 2000.

durables et structurantes pendant une quinzaine d'années et témoignent de l'existence d'un modèle québécois de politiques sociales « seconde manière ».

Dans ce modèle québécois renouvelé, on trouve :

- 1) une conception de l'État social davantage partenaire et capable de faire de la place à la participation des acteurs de la société civile et du marché du travail à l'élaboration autant qu'à la mise en œuvre des politiques publiques, ce qui implique des « coconstructions avec les pouvoirs publics » sur les plans local, régional, national et international (Laville, 2011 : 70-71; Vaillancourt, 2012);
- 2) un financement souvent mixte provenant principalement, mais pas totalement, des fonds publics comme c'est le cas dans les services de garde à l'enfance;
- 3) la participation d'organismes du tiers secteur ou de l'économie sociale et solidaire à l'administration et à la fourniture de certains services collectifs d'intérêt public, ce qui signifie que les organismes du tiers secteur ont fait des gains, inégaux d'une politique à l'autre, sur le plan de leur capacité de s'imposer comme partenaires au sens fort de l'État, « *en refusant la société de marché, mais aussi l'assimilation de l'économie sociale et solidaire à un sous-service public* », pour emprunter une formulation de Laville (2011 : 90);
- 4) le recours à certains organismes publics (comme les Centres de santé et de services sociaux et les Centres locaux de développement) ou d'organismes du tiers secteur (comme les coopératives et les OSBL d'habitation) qui interviennent dans les communautés locales, reçoivent un financement important des fonds publics tout en conservant des instances de gouvernance ouvertes à l'engagement des parties prenantes (*stake holders*) provenant des communautés locales et de la société civile<sup>19</sup>;
- 5) la lutte des acteurs du tiers secteur de l'économie sociale et solidaire pour participer à une économie plurielle dans laquelle il est possible de dépasser un double réductionnisme, soit la réduction de l'économie à l'économie de marché et la réduction de la politique à la démocratie représentative, ce qui implique l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les principes de la concurrence propre à l'économie de marché, de la redistribution propre à l'économie publique et de la réciprocité propre à l'économie sociale et solidaire (Laville, 2011 : 36-40; Jetté et Shields, 2010 : 203-214).

---

<sup>19</sup> Cette perspective de la participation des *stake holders* à la coconstruction des politiques publiques induit une vision post-providentialiste des politiques sociales dans lesquelles les usagers-citoyens, pris individuellement et collectivement, ne sont pas seulement des bénéficiaires des politiques sociales, mais aussi des coconstructeurs de ces dernières.



## Références

- Angers, F.-A. (1945). « Les allocations familiales fédérales de 1944 », *L'actualité économique*, vol. 21, 228-262.
- Angers, F.-A. (1955). *La sécurité sociale et les problèmes constitutionnels*, Annexe no 3 du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, province de Québec, volumes I et II.
- Archambault, L., Dumais, L. et Y. Vaillancourt (2011). *Reducing Poverty and Promoting Social Participation? Benefits and Limitations of Measures for the Activation of Employment and Occupational Integration Services for People with Disabilities in Québec*. Winnipeg, Council of Canadian with Disabilities, Social Policy - Disabling Poverty, Enabling Citizenship CURA, rapport de recherche en ligne :  
<http://www.ccdonline.ca/en/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform>
- Armitrage, A. (1975). *Social Welfare in Canada*. Toronto, McClelland and Stewart.
- Assogba, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Aubry, F. (en collaboration avec C. Plamondon) (2010). *The Québec Act to Combat Poverty and Social Exclusion: How Does it Tackle the Situation of People with Disabilities?* Étude réalisée pour la Community-University Research Alliance « Disabling Poverty and Enabling Citizenship », Winnipeg, Council of Canadians with Disabilities. Voir: <http://www.ccdonline.ca/en/socialpolicy/poverty-citizenship/quebec-law-poverty-exclusion>.
- Banting, K. (1987). *The Welfare State and Canadian Federalism*. Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, deuxième édition.
- Béland, F., Contandriopoulos, A.-P., Quesnel-Vallée, A. et L. Robert (sous la direction de) (2008). *Le privé dans la santé. Les discours et les faits*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Beveridge, W. (1942). *Social Insurance and Allied Services*. New York, MacMillan.
- Bouchard, M. J. et M. Hudon (sous la direction de) (2008). *Se loger autrement au Québec*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Boucher, Comité (ou Comité d'étude sur l'assistance publique) (1963). *Rapport*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Boucher, N., Fougeyrollas, P. et C. Gaucher (2003). « Development and Transformation of Advocacy in the Disability Movement of Quebec », in D. Stienstra, et A. Wight-Felske (sous la direction de), *Making Equality. History of Advocacy and Persons with Disabilities in Canada*. Toronto, Captus Press, 137-162.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement: de l'émergence au renouvellement*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Bouvier, É. (1943a). « De Beveridge à Marsh », *Relations*, no 28, 87-90.
- Bouvier, É. (1943b). « Accepterons-nous le Plan Marsh ? », *Relations*, no 30, 144-147.

- Bouvier, É. (1943c). « Centralisation et unité nationale », *Relations*, no 33, 231-235.
- Bouvier, É. (1944). « Un projet d'allocations familiales », *Relations*, no 44, 202-205.
- Briand, L., Bellemare, G. et A.-R. Gravel (2006). « Contraintes, opportunités et menaces de l'institutionnalisation : le cas des centres de la petite enfance », in P.-A Lapointe et G. Bellemare (sous la direction de), 2006. *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 185-207.
- Brochu, P., Makdissi, P. et L. Taohan (2011). « Le Québec, champion canadien de la lutte contre la pauvreté? » in Institut du Nouveau Monde (sous la direction de), *L'État du Québec 2011*, Montréal, Boréal, 91-102.
- Bryden, K. (1974). *Old Age Pensions and Policy-Making in Canada*. Montréal et London: McGill-Queen's University Press.
- Cassidy, H. M. (1943). *Social Security and Reconstruction in Canada*. Toronto, The Ryerson Press.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1967). *Rapport*. Volume I: *L'assurance-maladie*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1970). *Rapport*. Volume VII, tome II: *Les établissements à but lucratif*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1971a). *Rapport*. Volume V: *La sécurité du revenu*, tome 1. Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1971b). *Rapport*. Volume V: *La sécurité du revenu*, tome 2. Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1971c). *Rapport*. Volume V: *La sécurité du revenu*, tome 3. Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1972a). *Rapport*, Volume VI: *Social Services*, Tome 1. Québec City, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. (ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être) (1972b). *Rapport*, Volume VI: *Social Services*, Tome 2. Québec, Gouvernement du Québec.
- Castonguay, C. et al. (2008). *En avoir pour son argent. Des services accessibles aux patients, un financement durable, un système productif, une responsabilité partagée*, rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé. Québec, Gouvernement du Québec.
- Clavette, S. (2005). *Les dessous d'Asbestos*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Comeau, Y., Favreau, L., Lévesque, B. et M. Mendell (2001). *Emploi, économie sociale, développement local*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Côté, L., Lévesque, B. et G. Morneau (sous la direction de) (2009). *État stratège et participation citoyenne*. Québec, Preses de l'Université du Québec.
- Davidson, G. F. (1943). « The Future Development of Social Secutiry in Canada », *Canadian Welfare*, vol. 18, no 7, 2-5 et 26-32.
- Defourny, J. et J. L. Monzon Campos (sous la direction de) (1992). *Économie sociale (entre économie capitaliste et économie publique) / The Third Sector (Cooperatives, Mutual and Nonprofit Organizations)*. Bruxelles: Centre international de recherche et d'information sur l'économique, sociale et cooperative (CIRIEC) et De Boeck Université.

- Defourny, J., Develtere, P et B. Fonteneau (sous la direction de) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Paris et Bruxelles, De Boeck Université.
- Doré, M., Lapierre, M., Lévesque, B. et Y. Vaillancourt (2009). « Le renouvellement de la social-démocratie au Québec : un chantier qui s'impose plus que jamais ». in *Chantier pour une social-démocratie renouvelée*. Voir : [http://www.eve.coop/social\\_democratie\\_15\\_mai\\_2009.pdf](http://www.eve.coop/social_democratie_15_mai_2009.pdf).
- École sociale populaire (ESP) (sous la direction de) (1934). *Le programme de Restauration sociale expliqué et commenté*. Montréal, ESP, nos 239-240.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge, USA, Polity Press.
- Esping-Andersen, G. (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*. Paris, Seuil.
- Evers, A. et J.-L. Laville (sous la direction de) (2004). *The Third Sector in Europe*. Cheltenham, UK, Edward Elgar.
- Favreau, L. (2006). « Social Economy and Public Policy: the Quebec Experience », *Horizons*, 8(2), 7-15.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fortin, S., Noël, A. et F. St-Hilaire (sous la direction de) (2003). *Forging the Canadian Social Union: SUFA and Beyond*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).
- Fournier, J. (2011). « Détérioration des services aux personnes âgées ». *Le Devoir*, 14 juillet 2011.
- Godbout, L. et S. St-Cerny (2008). *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gouvernement du Québec (2002). *RSQ, c, L-7: An Act to combat poverty and social exclusion*. Québec, Publications officielles.
- Gravel, A. R., Bellemare, G. et L. Briand (2007). *Les centres de la petite enfance. Un mode de gestion féministe en transformation*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Guest, D. (1980). *The Emergence of Social Security in Canada*. Vancouver, University of British Columbia Press.
- Jetté, C., Lévesque, B., Mager, L. et Y. Vaillancourt (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Une recension des écrits (1990-2000)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Jetté, C. et M. Goyette (2010). « Pratiques sociales et pratiques managériales : des convergences possibles ? », *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 25-34.
- Jetté, C. et G. Shields (sous la direction de) (2010). *Le développement de l'économie sociale au Québec*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Jetté, C. et Y. Vaillancourt (2011). « Social Economy and Home Care Services in Quebec : Co-Production or Co-Construction? », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 22(1), mars 2011, 48-69.

- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrisson, D. et B. Lévesque (2010). « L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » », *The Philanthropist*, 23(3), 93-104.
- Lalonde, M. (1973). *Document de travail sur la sécurité sociale au Canada*. Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Laville, J.-L. (sous la direction de) (1994). *L'économie solidaire: une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. (2011). *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. et M. Nyssens (sous la direction de) (2001). *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*. Paris, La Découverte / MAUSS / CRIDA.
- Lebel, L. (1931). « Les allocations familiales et les hommes d'affaires », *L'Actualité économique*, janvier.
- Lévesque, B. (2003). « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics: vers un nouveau paradigme de l'État ». *Annals of Public and Cooperative Economics*, 74(4), 489-513.
- Lévesque, B. (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec: plusieurs configurations en présence (1850-2007)*. Montréal, CRISES, ÉNAP and ARUC-ÉS. Voir : <http://www.crisis.uqam.ca>.
- Lévesque, B. (2011). *L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale: un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies*. Montréal: CRISES, No ET1105. Retrieved from <http://www.crisis.uqam.ca>.
- Lévesque, B. et B. Thiry (2008). « Conclusions. Concurrence et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé », in B. Enjolras (sous la direction de), *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 227-261.
- Lewis, J. (1999). « Reviewing the Relationship between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990's », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 10(3), 255-270.
- Lipietz, A. (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*. Paris, Éditions La Découverte.
- Majnoni d'Intignano, B. (1993). *La protection sociale*. Paris, Éditions de Fallois.
- Marsh, L. C. [1943] (1975). *Report on Social Security for Canada 1943*. Toronto, University of Toronto Press.
- Ménard, L. J. et al. (2005). *Pour sortir de l'impasse: la solidarité entre les générations*. Rapport du Comité de travail sur la pérennité du système de santé et de services sociaux du Québec. Québec, gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires sociales (MAS). (1979). *Les services à domicile*. Québec, MAS.
- Minville, E. (1939). *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec*. Ottawa, gouvernement du Canada.
- Morin, C. (1972). *Le pouvoir québécois... en négociation*. Montréal, Boréal.
- Munro, J. (1970). *Income Security for Canadians*. Ottawa, ministère de la Santé et du Bien-être.
- Noël, A. (1996). « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et sociétés*, n° 30, 15<sup>e</sup> année, 3-27.

- Noël, A. (2003). « Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». *Lien social et politiques*, no 48, 103-114.
- Noël, A. (2011). « Une lutte inégale contre la pauvreté et l'exclusion sociale », in Institut du Nouveau Monde (INM) (sous la direction de), *L'État du Québec 2011*, Montréal, Boréal, 103-110.
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (1984). *À part... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous*. Québec, gouvernement du Québec.
- Pelletier, M. et Y. Vaillancourt (1974). *Les politiques sociales et les travailleurs. Cahier I: Les années 1900 à 1929*. Montréal, à frais d'auteurs.
- Pelletier, M. et Y. Vaillancourt (1975). *Les politiques sociales et les travailleurs. Cahier II: Les années 1930*. Montréal, à frais d'auteurs.
- Piotte, J.-M. (1998). *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*. Montréal, Éditions Nota bene.
- Poulin, G. (1955). *L'assistance sociale dans la Province de Québec, 1608-1951*. Annexe no 2 au rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, gouvernement du Québec.
- Prince, M. J. (2009). *Absent Citizens. Disability Politics and Policy in Canada*. Toronto, University of Toronto Press.
- Prince, M. J. (2002). « Designing Disability Policy in Canada: the Nature and Impact of Federalism on Policy Development », in A. Puttee (sous la direction de), *Federalism, Democracy and Disability Policy in Canada*. Montreal et Kingston, McGill-Queen's Press, 29-77.
- Proulx, J., Dumais, L. et Y. Vaillancourt (2006). *Les services aux personnes ayant des incapacités au Québec: rôle des acteurs et dynamiques régionales*. Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS no 06-12.
- Québec (1971). *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, in *Lois du Québec, 1971*. Québec, chapitre 48.
- Québec (1977). *Loi sur la protection de la jeunesse*, in *Lois du Québec, 1977*. Québec, chapitre 20.
- Rioux, M. H. et M. J. Prince (2002). « The Canadian Political Landscape of Disability: Policy Perspectives, Social Status, Interest Groups and the Rights Movement », in A. Puttee (sous la direction de), *Federalism, Democracy and Disability Policy in Canada*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's Press, 11-28.
- Rocher, G. (1960). « Ambiguïtés et fonction de l'initiative privée dans le bien-être social », *Service social*, vol. 9(2).
- Rochon, Commission (ou Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux) (1988). *Rapport*. Québec, gouvernement du Québec.
- Rowell-Sirois, Commission (ou Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces) (1940). *Rapport, 3 volumes*. Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Shields, G. (2006). *Dynamiques partenariales dans le champ de la main-d'œuvre (1996-2003). Le défi d'une nouvelle gouvernance québécoise impliquant les organismes communautaires d'insertion*. Copublication ARUC ÉS, Montréal, UQAM, Cahiers du Larepps 06-01.

- Shields, G. (2010). « Le renouvellement de la politique sociale de l'emploi par la contractualisation avec les organismes communautaires québécois », in C. Jetté et G. Shields (sous la direction de). *Le développement de l'économie sociale au Québec*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 117-139.
- Torjman, S. (2001). « Canada's Federal Regime and Persons with Disabilities », in D. Cameron et F. Valentine (sous la direction de), *Disability and Federalism. Comparing Different Approaches to Full Participation*. Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 151-196.
- Tremblay, Commission (ou Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels) (1956). *Rapport*, 4 volumes. Québec, gouvernement du Québec.
- Trudeau, P. E. (sous la direction de) (1956). *La grève de l'amiante*. Montréal, Les Éditions du Jour.
- Vaillancourt, Y. (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Vaillancourt, Y. (1991). « Un bilan québécois des quinze premières années du Régime d'assistance publique du Canada (1966-1981): la dimension constitutionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 115-146.
- Vaillancourt, Y. (1992). « Un bilan québécois des quinze premières années du Régime d'assistance publique du Canada (1966-1981): la dimension sociale », *Service social*, 41(2), 19-48.
- Vaillancourt, Y. (1994). « Quebec and the Federal government: The Struggle over Opting Out », in D. Glenday, et A. Duffy (sous la direction de). *Canadian Society. Understanding and Surviving in the 1990s*. Toronto, McClelland et Stewart, 168-189.
- Vaillancourt, Y. (1996). « Remaking Canadian Social Policy: A Québec Viewpoint », in J. Pulkingham et G. Ternowetsky (sous la direction de), *Remaking Canadian Social Policy. Social Security in the Late 1990s*. Halifax, Fernwood Publishing, 81-99.
- Vaillancourt, Y. (2003). « The Quebec Model in Social Policy and Its Interface with Canada's Social Union », in S. Fortin, A. Noël et F. St-Hilaire (sous la direction de) (2003). *Forging the Canadian Social Union: SUFA and Beyond*. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 157-195.
- Vaillancourt, Y. (2009). « Social Economy in the Co-Construction of Public Policy ». *Annals of Public and Cooperative Economics. Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, 80(2), 275-313.
- Vaillancourt, Y. (2010). « Social Economy in Quebec and Canada: Configuration Past and Present », in J.J. McMurtry (sous la direction de), *Living Economics. Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*. Toronto, Emond Montgomery Publications, 57-104.
- Vaillancourt, Y. (2012). « Third Sector and the Co-Construction of Canadian Public Policy », in V. Pestoff, T. Brandsen et B. Verschuere (sous la direction de), *New Public Governance, the Third Sector, and Co-Production*. London et New York, Routledge, 70-100.
- Vaillancourt, Y. et M.-N. Ducharme, (en collaboration avec R. Cohen, C. Jetté et C. Roy) (2001). *Social Housing — A key component of social policies in transformation: The Quebec experience*. Ottawa, Caledon Institute of Social Policy. Voir: <http://caledoninst.org>.

- Vaillancourt, Y. et L. Tremblay (sous la direction de) (2002). *Social Economy, Health and Welfare in four Canadian Provinces*. Halifax, Fernwood Publishing.
- Vaillancourt, Y., Caillouette, J. et L. Dumais (sous la direction de) (2002). *Les politiques sociales s'adressant aux personnes ayant des incapacités au Québec: Histoire, inventaire et éléments de bilan*. Montréal: LAREPPS / ARUC-ES / UQAM.
- Vaillancourt, Y., Aubry, F., Kearney, M., Thériault, L. et L. Tremblay (2004). « The contribution of the social economy towards healthy social policy reforms in Canada . A Quebec viewpoint », in D. Raphael (sous la direction de), *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*. Toronto, Canadian Scholars' Press, 311-329.
- Vaillancourt, Y. et L. Thériault (2009). « Social Economy, Social Policy and Federalism in Canada », in A. Gagnon (sous la direction de), *Contemporary Canadian Federalism. Foundations, Traditions, Institutions*. Toronto, University of Toronto Press, 330-357.
- 6, P. et I. Vidal (sous la direction de) (1994). *Delivering Welfare. Repositioning Non-Profit and Co-Operative Action in Western European Welfare States*. Barcelone, Centro de Iniciativas de Economia Social.